

Quelques girouettes
du village



Actualités

Vie pratique

ACTUALITÉS

Pages 3 - 4 - 5 - 6

Informations municipales

Urbanisme

Le C.P.I

La sécheresse

Intervention nids de guêpes et de frelons

Nouveau

Le C.C.A.S.

Les cérémonies

Les notions de civisme et de bons comportements

Halte aux bruits et aux nuisances sonores

Les déjections canines

Opération « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »

VIE PRATIQUE

Pages 7 - 8

Collecte des déchets

Numéros Utiles - Permanences -

Assistantes Maternelles &

Babysitting

Numéros utiles

ÉDITO DU MAIRE

2020 s'achève et nous espérons tous que 2021 sera l'année du renouveau, du commencement d'un autre monde, d'un nouveau monde : la pandémie actuelle a souligné la vulnérabilité de la mondialisation urbaine; les actes terroristes récents menés à l'encontre des principes qui fondent notre démocratie nous obligent à réaffirmer nos principes fondamentaux de laïcité, d'Etat de droit, de liberté d'expression; les catastrophes climatiques récentes du Sud-Est de la France nous obligent à penser différemment l'urbanisation.

En période de crise, nous sommes tous prêts à changer nos modes de consommation, nos modes de déplacement, à ne pas reproduire les erreurs du passé. J'exprime le vœu que cette prise de conscience perdure dans le futur et que, tous ensemble, nous œuvrions pour un monde meilleur.

En cette veille de fêtes de fin d'année, et quelles qu'en soit les modalités, je souhaite à tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes, une belle fin d'année, sereine et remplie d'espoir en l'avenir.

Votre maire

Evelyne Le Chapellier



Les travaux

Les travaux du parking de la gare sont achevés. Ce parking (ex-parking poids lourds) est destiné, dorénavant, aux véhicules de tourisme. Le financement en a été assuré par l'agglomération de la région de Compiègne au titre de sa compétence d'aménageur des zones industrielles. La conception de ce parking devrait permettre d'éviter les stationnements illégaux que nous avons subis de manière récurrente ces 3 dernières années.

Dans le village, rue de Caulmont, des travaux de sécurisation, notamment des créations de trottoirs, sont en cours d'achèvement. Par ailleurs, des coussins berlinois ont été posés sur la portion de ligne droite de cette rue afin d'en casser la vitesse.

De même, dans la rue de Rivecourt, 2 fois 2 ralentisseurs du même type ont été installés dernièrement.

Le déneigement

Lors des épisodes neigeux ou de verglas, je vous informe que, désormais, vous devez nettoyer vos trottoirs afin d'assurer la sécurité de chacun.

Les procès-verbaux électroniques et l'organisation des stationnements

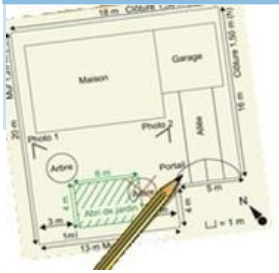
La nouvelle équipe municipale l'avait annoncé dans son programme de campagne. Suite à la recrudescence constante des mauvais comportements pouvant s'avérer dangereux pour soi-même ou pour les autres, nous avons décidé de nous doter des moyens électroniques pour verbaliser.

Les constats suivis des PV seront effectués par les élus assermentés et seront mis en place à compter de mars 2021.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun. Ainsi, ensemble nous améliorerons notre qualité de vie, dans le respect des droits de chacun.

Le marquage des stationnements sera organisé dans chaque rue. Seuls quelques secteurs feront exception à la règle générale dans la mesure où l'organisation du stationnement ne se justifie pas.

INFORMATIONS MUNICIPALES



URBANISME RAPPEL DES RÈGLES

Vous souhaitez réaliser des travaux ou un aménagement, informez-vous auprès du service urbanisme : urba@lemeux.fr pour exposer votre projet et connaître le règlement de votre zone d'habitation. Vous éviterez, ainsi, toutes surprises négatives.

Tout dossier est à déposer en trois exemplaires (4 si secteur classé) au service urbanisme.

DÉCLARATION PRÉALABLE * (Cerfa 13404-07)

- Modification de façade, de toiture.
 - Edification ou modification de clôture.
 - Construction d'abri de jardin.
 - Piscine non couverte (bassin de 10 à 100m²).
- Délai d'instruction 1 mois, si secteur classé 2 mois*

PERMIS DE CONSTRUIRE (Cerfa 13406-07)

- Construction ou extension d'une habitation ou d'un bâtiment de plus de 20 m².
 - Changement de destination du bâti (grange en maison).
- Délai d'instruction 2 mois, si secteur classé 3 mois*

*NB : Les chaussées et trottoirs bordant votre propriété, qui auraient été endommagés au cours des travaux de construction ou rénovation, seront remis en état à vos frais.

Les **démolitions** sont également soumises à une demande de permis de démolir (Cerfa 13405-06).

Dans le périmètre (500m) du château (secteur classé), vos projets sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

RAPPEL LEGAL: INFRACTIONS ET SANCTIONS

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit. Des mesures pourraient être prises comme des poursuites pénales, la rédaction d'un procès-verbal adressé au Procureur de la République, l'interruption des travaux, la démolition et la mise en conformité des lieux.

Aucune déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne sera délivrée sans contrôle préalable sur place.

LE C.P.I.



Cette année si particulière nous aura obligés à modifier notre façon de vivre.

Mais les traditions doivent perdurer !

La collecte des calendriers 2021, ne peut actuellement se faire, pendant toute la durée du confinement.

Mais sous la tutelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Oise, et en partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, il est possible de poursuivre cette tradition de vos dons en échange d'un calendrier, sur la plateforme " *HelloAsso.com* ", dont le lien est le suivant :

<http://www.helloasso.com/associations/amicale-sociale-et-sportive-des-sapeurs-pompiers-de-le-meux>

Après confirmation de votre don, nous déposerons dans les meilleurs délais, votre calendrier, dans votre boîte aux lettres. Aussi, si les nouvelles dispositions gouvernementales nous le permettent, à compter du samedi 5 décembre, une permanence, au Centre de Première Intervention, de LE MEUX, sera assurée pour recevoir vos dons et vous remettre en échange le reçu et votre calendrier 2021. Vos dons nous permettent de financer les assurances et cotisations des 16 Sapeurs-Pompiers actifs et de nos 5 anciens à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Vos dons nous aident à acheter du petit matériel, comme cette année : 6 nouveaux ceinturons d'incendie avec leurs sangles d'amarrage, de petites fournitures et outillages.

Cette année, dans le respect des gestes barrières, nous n'aurons donc pas le plaisir de cet échange traditionnel de proximité. Aucun des Sapeurs-pompiers de votre Centre de Première Intervention, ne passera vous présenter le calendrier 2021.

Toutefois, restez vigilant à tous colporteurs se faisant passer pour des Sapeurs-Pompiers !

En cas de doute, contactez la mairie, qui fera le nécessaire auprès du chef de corps et de la gendarmerie.

Connectez-vous sur la plateforme « HelloAsso » sur le compte « Amicale Sociale et Sportive des Sapeurs-pompiers de LE MEUX », ou venez nous rencontrer au Centre de Première Intervention de LE MEUX.

En attendant, soyez patients, prenez bien soin de vous et vos proches, en respectant les règles sanitaires.

Tout le personnel du Centre de Première Intervention de LE MEUX, se joint à moi pour vous souhaiter de passer les fêtes de fin d'année, dans les meilleures conditions et une belle année 2021.

Lieutenant BINET
Chef de Corps

SÉCHERESSE

La commune a déposé une demande de déclaration de catastrophe naturelle due à la sécheresse pour l'année 2020.

Si vous avez constaté dans votre habitation, de nouvelles fissures ou des fissures anciennes qui se sont dégradées, vous pouvez prendre contact avec la mairie par mail : mairie@lemeux.fr afin de constituer un dossier ou consulter le site internet de la mairie : www.mairielemeux.fr afin d'obtenir des informations détaillées sur la procédure à suivre.



INTERVENTION NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS



Nous remercions le CPI, son chef de corps et ses sapeurs volontaires, pour leur disponibilité pour intervenir, à titre gratuit, et au plus vite, chez les habitants de la commune et des communes voisines, en cas de nids de guêpes ou de frelons.

NOUVEAU

Food truck « Roule mon burger », tous les lundis, place du château, de 18h30 à 20h30, à partir du 30 novembre 2020.

Contact : 0766030022



LE C.C.A.S.

En raison de l'évolution de la crise sanitaire liée au Covid 19, la distribution des colis prévue le 14 décembre 2020 et le repas des aînés prévu le 31 janvier 2021, ont été annulés et seront reprogrammés dans le courant de l'année 2021 si la situation le permet.

Le CCAS vous souhaite de bonnes fêtes malgré cette fin d'année très particulière.

Espérons que l'année 2021 soit plus sereine.

Restez vigilant et prenez soin de vous.

CÉRÉMONIES 2020



Cérémonie du 08 mai



Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie du 14 juillet



Toutes ces cérémonies se sont déroulées en petit comité pour respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières. Nous avons honoré, rendu hommage aux combattants, aux victimes, de la première et seconde guerre mondiale, ainsi qu'aux ulmeusiens morts pour la France.

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS DE CIVISME ET DE BONS COMPORTEMENTS

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS DE CIVISME ET DE BONS COMPORTEMENTS :



- **Peut-on déposer son sac d'ordures ménagères où l'on veut ? NON**

Le fait de déposer, de jeter, en lieu public ou privé (à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente), des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est prévu et réprimé par le code pénal. L'article s'applique aussi pour les dépôts sauvages en dehors des créneaux horaires prévus.



- **Peut-on abandonner son sac d'ordures ménagères au pied des conteneurs à verres enterrés? NON**



- **Est-ce que je peux brûler mes déchets dans le jardin? NON** *sauf exception, le brulage est interdit.*



- **Est-ce aux propriétaires de couper les branches qui dépassent sur les trottoirs, de balayer les feuilles mortes ou de retirer la neige devant les habitations ? OUI**

Le nettoyage des chaussées, des voies ouvertes à la circulation publique est assuré par les services municipaux. Les trottoirs, eux, sont soumis à l'entretien des propriétaires et locataires.



- **Est-ce une obligation de ramasser les déjections de son chien? OUI**

Dès que le propriétaire ou le détenteur d'un chien se trouve sur le domaine public, il doit ramasser les déjections de son animal.



- **Doit-on toujours tenir son chien en laisse? OUI**

Dès que le propriétaire ou le détenteur d'un chien se trouve sur le domaine public, l'animal doit être tenu en laisse. Sa longueur n'excédera pas 2 mètres afin de préserver la sécurité et la commodité de passage.



- **Peut-on se garer sur un trottoir même si on fait attention à ne pas gêner ? NON**

Il s'agit d'une infraction prévue par l'article R 417-10 du Code de la route qui prévoit une amende forfaitaire de 2ème classe, soit 35 euros. Il prescrit également la mise en fourrière du véhicule.



- **Est-il possible de tondre à tout moment de la journée? NON**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers sont considérés comme une « nuisance » en dehors des horaires prescrits par l'arrêté municipal ou préfectoral.



- **Peut-on consommer de l'alcool sur la voie publique? NON**

La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique.



- **Ne pas jeter les masques anti-covid sur la voie publique.**

Merci de veiller aux respects de ces règles de bon comportement.

RAPPEL « HALTE AUX BRUITS & AUX NUISANCES SONORES »



Afin de protéger la santé et la tranquillité de chacun, tout bruit causé sans nécessité absolue est interdit de jour comme de nuit, la limite des 22h n'a aucune existence légale. Les bruits nuisibles sont interdits même le jour.

Un arrêté préfectoral a fixé les heures pendant lesquelles chacun peut bricoler, tondre sa pelouse... en utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter la réglementation, les horaires et de limiter au maximum les nuisances sonores de jour comme de nuit, pour le bien-être de tous.



STOP AUX DÉJECTIONS CANINES SUR LES ESPACES PUBLICS

Nous rappelons à tous les propriétaires de chien que les déjections canines sont uniquement autorisées dans les caniveaux, en dehors des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants. Ces déjections sur l'espace public peuvent entraîner des chutes, la prolifération de microbes, une pollution visuelle et la dégradation du cadre de vie.

Vos chiens sont vos fidèles compagnons et vous témoignent beaucoup d'amour et d'affection mais, il ne faut toutefois pas perdre de vue que c'est vous, leur maître, qui êtes responsable de leur hygiène et de la propreté des lieux où vous promenez votre animal.

Nous vous invitons à changer vos habitudes.

Ne laissez plus les déjections de votre animal sur l'espace public, ramassez-les !



Nous comptons sur vous pour que les enfants et tous les habitants de la commune, puissent se promener sans devoir regarder où ils posent leurs pieds.

Merci d'avance.



OPÉRATION « 1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS-DE-FRANCE »



La commune a adhéré à l'opération lancée par le conseil général « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour lutter contre les effets du changement climatique.

L'objectif de ce projet est de permettre d'améliorer le cadre de vie : par l'absorption du carbone présent dans l'air, pour favoriser la biodiversité, pour créer des ombrages naturels lors des fortes chaleurs et assurer une meilleure infiltration des eaux pluviales.



Des arbres de grande envergure : chêne (paysager du vallon), ulmus (1 à côté du stade de football et 1 dans la cour de l'école élémentaire), érable, prunus..., des arbres de plus petite envergure : pommiers (paysager du vallon et école maternelle), magnolia (rue bazin), sureau et des bosquets, ont été plantés mi-novembre. Les deux ulmus ou appelés plus communément ormes ou ormeaux, ont été choisis, car le nom de notre village « Le Meux » tire son nom de l'orme. Un peu d'histoire : en 1156, notre village portait le nom latin d'Ulmeus, c'est-à-dire « l'orme », qui s'est transformé à plusieurs reprises : en 1256 « Ommeus le Val », en 1308 « Le Meus » et en 1480 « Domeux », pour prendre de nos jours le nom de « Le Meux ». De cette racine, provient le nom des habitants : « Ulmeusiens, Ulmeusiennes ». Découvrez-les et regardez-les se développer au fil des ans.



COLLECTE DES DÉCHETS

LA COLLECTE

Le mardi matin :

- **Déchets verts** (pour ceux qui ne pratiquent pas encore le compostage).
Service interrompu du 09.12.2020 au 29.03.2021.

- **Déchets ménagers (sacs blancs)**

Le jeudi matin :

- **sacs jaunes**

Les camions effectuent leur tournée entre 05h et 13h sauf aléas climatiques. Nous vous conseillons de sortir vos sacs la veille en fin de soirée ou tôt le matin. **Par ailleurs, des contrôles des poubelles sont régulièrement effectués. Les dépôts sauvages seront sévèrement réprimés.** Les ramassages sont maintenus les jours fériés.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Mardi 05 janvier et Mardi 12 janvier : Merci de sortir vos sapins la veille, à partir de 20h.



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

DERNIER RAMASSAGE LE MARDI 08 DÉCEMBRE 2020
REPRISE LE MARDI 30 MARS 2021.

DISTRIBUTION DES SACS

Depuis 2018,
les permanences
aux ateliers de Caulmont
sont supprimées.

Réservez vos sacs pour les petits
déchets et rendez-vous à la
déchetterie pour les gros déchets
verts.

ENCOMBRANTS

Seuls les encombrants peuvent
être ramassés en porte-à-porte en
téléphonant au numéro vert :

0 800 779 766

un rendez-vous à domicile vous
sera fixé.

Ce service est principalement
réservé aux personnes ne pouvant
pas se rendre en déchetterie.

AUTRES DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Ils doivent être apportés en
déchetterie (gratuit sur présentation
de la carte).

Déchetteries de
LONGUEIL STE MARIE et de
MERCIERES

Horaires d'été et d'hiver :

Mardi à samedi : 9h -12h et
14h -18 h.

Dimanche : 9h - 12h.

Fermées les lundis & jours fériés

Pour tous renseignements
concernant les déchetteries :
0 800 60 20 02 (appel gratuit)

RECUPÉRATION

BOUCHONS

BOUCHONS en liège véritable et
BOUCHONS en plastique
peuvent être déposés dans des
bacs situés à l'entrée de la
maison des associations N°2

LA RECYCLERIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8H30
à 12h30 et de 13h30 à 17h30

03.44.40.09.90

Hauts de Margny

(près du Tigre)

VIE PRATIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BORDREZ Laetitia	03.44.91.15.14	Mme GRONEK Patricia	03.44.41.59.21
Mme BOUCHENEZ Elodie	07.78.32.73.70	Mme GUILLOU Isabelle	03.44.91.20.91
Mme CARO Sandra	06.34.20.35.23	Mme GUTIERREZ Carmen	06.05.32.67.37
Mme DEMAISON-NOEL Martine	03.44.09.33.87	Mme KLEIN Angélique	03.44.91.14.60
Mme DIOT Nathalie	03.44.91.16.60 06.23.62.81.15	Mme MACHADO Cristina	06.35.15.14.83
Mme DUMEZ Dolorès	03.60.45.29.85	Mme MARTZINITZINE Obelyne	06.34.60.22.45
Mme ERCKELBOUT Nadia	09.80.81.12.48	Mme RICHARD Corinne	03.44.41.28.25
Mme FANCHON Aline	03.44.41.95.81 06.63.07.23.41	Mme WAGNER Julie	06.84.30.16.37
		Mme YVAIN Stéphanie	06.52.05.20.33

BABY SITTING

CHAMILLARD Sarah	23 ans	03.44.23.10.69
DEAN Clara	21 ans	06.77.53.12.52
DE OLIVEIRA Marine	16 ans	07.77.46.39.55
EGRET Magali	22 ans	06.14.65.48.97
FAYARD Anaïs	18 ans	06.18.83.55.29
FORET Camille	20 ans	06.85.87.76.75
HACHON Margaux	18 ans	06.25.14.68.14
HARLE Léa	16 ans	06.88.18.88.61
HONVO Iris	28 ans	06.19.97.16.89
JULIEN Mégane	24 ans	06.01.77.77.30
KALLIS Méliã	22 ans	07.86.72.25.11
LEPINE Manon	22 ans	06.25.61.08.01
MUNY Clémence	22 ans	07.86.85.15.63
PICARD Adrien	20 ans	06.62.90.84.02
VILLAR Anaïs	23 ans	06.15.13.30.50

PERMANENCES INFIRMIÈRES

Maison médicale, Sq. Hippocrate
TOUS LES SOIRS SANS
RENDEZ-VOUS
Entre 19h & 19h30
Sylvie, Claire et Magali
03.44.41.53.72

PERMANENCES PHARMACIES

Du samedi soir au samedi suivant
Vous pouvez obtenir les
pharmacies de garde en
faisant le 3237 numéro mis en
place par RESEAU GARDE
24H/24H

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

MAIRIE : 03.44.41.51.11

Horaires d'ouverture:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H00
Mercredi et Samedi de 9H00 à 12H00

Madame Le Maire reçoit sur rendez-vous.
La correspondance avec Madame Le Maire
peut être adressée par mail :
mairie@lemeux.fr

NUMEROS UTILES

SAMU : 15 (à partir d'une ligne fixe)

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCE : 112 (à partir d'un portable)

CENTRE ANTI POISON : 0.825.812.822

GENDARMERIE : 03.44.91.61.17.

ALLOTIC : 0 800 100 754

Pour tout objet perdu, pensez à le réclamer en Mairie

Journal municipal de la commune de LE MEUX

Siège : Mairie de Le Meux
Fondateur : Robert TERNACLE
Direction : Evelyne LE CHAPPELLIER
Comité de rédaction : Evelyne LE CHAPPELLIER, Florence BLANC
Composition et mise en page : Evelyne BOURCHY

Nous remercions Mmes, Mrs Beaufile, Blanc, Blanchard, Bourchy, Campa, Crépieux, Pruvot, pour la distribution de ce journal.